



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Service Financier / MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° *M3* /2023

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Mise à disposition de locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon, Place de la Croix (Place San Miniato) pour une superficie de 9.84 m² à Madame Valérie DELLA PIETRA pour exercer son activité d'agent commercial.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du 14 avril 2014 et du 28 juin 2018, respectivement publiées et déposées le 15 avril 2014 et le 3 juillet 2018, prises en vertu des dispositions susvisées,

Vu la vacance des locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon,

Vu la demande d'autorisation formulée par Madame Valérie DELLA PIETRA demeurant 40 Ter rue de la République à 30400 Villeneuve lez Avignon, afin de pouvoir utiliser ces locaux pour exercer son activité d'agent commercial,

DÉCIDE

D'autoriser la révision du loyer des locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence du Mont-Andaon à Madame Valérie DELLA PIETRA à compter du 1^{er} juin 2020 et ce pour une durée d'un an, moyennant un loyer annuel fixé à **1587,36 €**, plus les fluides (eau, EDF, chauffage et téléphone) qui seront calculés sur un tarif de 1,055 €/m²/mois, soit **10,39 €** par mois payables mensuellement à terme échoir auprès du receveur municipal. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame Valérie DELLA PIETRA

Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le *23-10-2023*



Madame Le Maire

Pascal BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231023-113-2023-AU
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023